

Image not found or type unknown



Défaut de conformité et dommages et intérêts

Par **macor**, le **06/09/2013** à **17:03**

J'ai acheté un appartement sur plan en rez de jardin.
A l'occasion d'une visite sur le chantier, j'ai constaté qu'un muret a été construit entre la terrasse et le jardin alors que le plan de vente n'indique pas l'existence de ce muret et du jardin surélevé (d'après le constructeur, ceci a été fait pour des raisons techniques de hauteur de dalle du parking sous-terrain situé en dessous).
Mon préjudice est que l'appartement est de ce fait semi-enterré.
Quel est le montant de dommages et intérêts que je peux demander ?
Merci pour vos réponses.